

Décision n° 2026-1608
de la présidente de l'Autorité de régulation
des communications électroniques, des postes
et de la distribution de la presse
en date du 26 août 2026
abrogeant l'attribution de ressources en numérotation à
la société Masselin communication

La présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse,

Vu le code des postes et des communications électroniques, et notamment ses articles L. 36-7 et L. 44 ;

Vu la décision n° 2021-2670 de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse en date du 9 décembre 2021 modifiée portant délégation de pouvoirs ;

Vu la décision n° 2018-0881 modifiée de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 24 juillet 2018 établissant le plan national de numérotation et ses règles de gestion ;

Vu la décision du 26 août 2024 portant délégation de signature pour les décisions prises en vertu des articles 1^{er} et 2 de la décision n° 2021-2670 du 9 décembre 2021 modifiée portant délégation de pouvoirs ;

Vu le dossier complet de demande de la société Masselin communication reçu le 24 août 2026, sollicitant la restitution de ressources en numérotation ;

Décide :

Article 1. À compter du 26 août 2026, les dispositions attribuant à la société Masselin communication (Siren : 421 013 731) la liste de ressources en numérotation indiquée dans le tableau ci-dessous sont abrogées.

Type de ressources	Ressources restituées	Décision d'attribution	Date de la décision d'attribution
Numéros polyvalents	01 59 34 1	2024-2756	09/12/2024
Numéros polyvalents	01 59 34 2	2024-2756	09/12/2024
Numéros polyvalents	02 79 64 1	2024-2756	09/12/2024
Numéros polyvalents	03 76 48 1	2024-2756	09/12/2024
Numéros polyvalents	03 76 48 2	2024-2756	09/12/2024
Numéros polyvalents	04 85 68 1	2024-2756	09/12/2024
Numéros polyvalents	04 85 68 2	2024-2756	09/12/2024
Numéros polyvalents	05 23 52 1	2024-2756	09/12/2024
Numéros polyvalents	05 23 52 2	2024-2756	09/12/2024

Article 2. Le directeur Internet, données, presse, postes et utilisateurs de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à la société Masselin communication et publiée sur le site internet de l'Autorité.

Fait à Paris, le 26 août 2026

Pour la Présidente et par délégation

David EPELBAUM

Chef de l'unité Opérateurs et Obligations Légales